



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

**SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00**

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

5. Institutions et vie publique
5.2 fonctionnements des assemblées
2024.37 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, monsieur le Maire propose de désigner M Julien BORNERT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M Julien BORNERT comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,
Julien BORNERT

Pour extrait conforme

Le MAIRE
Camille BADER



Département du BAS-RHIN

Arrondissement
de STRASBOURG-CAMPAGNE



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20241001-2024-51-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

COMMUNE d'ECKWERSHEIM

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.38 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 juillet 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 JUILLET 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Julien BORNERT

Pour extrait conforme

Le Maire
Camille BADER



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement
de STRASBOURG-CAMPAGNE



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20241001-2024-52-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 1 OCTOBRE 2024**
A 19.00

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.39 AMENAGEMENT D'UN PARC SPORTIF ET ENVIRONNEMENTAL

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Enviro-Conseil et Travaux ECT, dont l'activité principale consiste en la renaturation et l'aménagement d'espaces naturels et non bâtis au moyen de remblais inertes, souhaite contribuer au développement du territoire d'Eckwersheim en aménageant un parc sportif et environnemental sur les parcelles suivantes :

- Section 34 n°45
- Section 28 n°238
- Section 28 n°239
- Section 28 n°530

Il informe que la société ECT a déposé un permis d'aménager le 07 mai 2024,

Que cette demande de permis d'aménager a fait l'objet d'un accord sous forme d'arrêté portant permis d'aménager le 24 juillet 2024.

Qu'à la suite d'un arrêté préfectoral de diagnostic archéologique du 26 juillet 2024, cet arrêté ait été retiré le 31 juillet 2024 conformément à l'article L.425-11 du code de l'urbanisme qui dispose que « *lorsque la réalisation d'opérations d'archéologie préventive a été prescrite, les travaux ne peuvent être entrepris avant l'achèvement de ces opérations* ».

A l'issue du diagnostic, la préfecture dispose d'un délai de 3 mois pour prendre une décision.

Dans le cas d'une décision favorable de la préfecture, lesdites parcelles seront mises gracieusement à disposition de la société ECT pour l'aménagement d'un Parc Sportif et Environnemental.

La société ECT s'engage à utiliser les parcelles dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire informe également que la société ECT propose à la commune de signer une convention déterminant les modalités de réalisation de l'aménagement du parc sportif et environnemental.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire de signer ladite convention.

067-216701193-20241001-2024-52-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention entre la commune et la société ECT dans le cadre de l'aménagement d'un parc sportif et environnemental
- **AUTORISE** l'application des modalités définies sur la convention

**Adopté à 12 VOIX POUR (dont 3 procurations)
1 ABSTENTION (Julien BORNERT)
2 CONTRES (Thomas BILGER, Fabien BAUER)**

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement
de STRASBOURG-CAMPAGNE



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20241001-2024-53-DE
AGNE télértransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 1 OCTOBRE 2024**
A 19.00

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.40 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES AVEC LA CAF

VU la délibération en date du 7 novembre 2019 approuvant la convention territoriale globale de services aux familles avec la CAF pour 5 ans,

CONSIDERANT que la CTG signée est arrivée à échéance au 31 décembre 2023

Il y a lieu de signer une nouvelle convention territoriale globale pour les 5 années à venir, à savoir de 2024 à 2028.

Le CTG définit les engagements réciproques d'un territoire et de la CAF, et concerne principalement un diagnostic partagé des enjeux du territoire en matière de politique familiale.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire des 4 collectivités
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver la conclusion de la convention avec la CAF et les 3 autres communes à savoir Vendenheim, Mundolsheim et Lampertheim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la convention territoriale globale de services aux familles avec la CAF et les communes de Vendenheim, Mundolsheim et Lampertheim, sur une durée de 5 ans (2024-2029)
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER





SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.41 REGLES DE PUBLICATION DES ACTES (commune de – de 3 500 hab.)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Une commune ne peut pas choisir plusieurs modalités de publicité mais peut publier ses actes par d'autres moyen, à condition que ceux-ci interviennent à titre facultatif et complémentaire.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'adopter la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Il est également proposé de maintenir la voie d'affichage à titre facultatif et complémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adopter la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Le secrétaire de séance,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER





**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

**SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00**

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.42 TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité de fixer l'effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 septembre 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des effectifs mis à jour en annexe.

Le secrétaire de séance,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



**EXTRAIT du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

**SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00**

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.43 VALIDATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle au conseil que l'organigramme est un outil essentiel au fonctionnement de toute structure.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10.09.2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider la mise en œuvre du nouvel organigramme de la collectivité en annexe,

Le secrétaire de séance,

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



**SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00**

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

7. FINANCES LOCALES
7.5 Subventions

2024.44 DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « VCE »

VU L'article L12611-4 du CGCT ;

CONSIDERANT la demande présentée par le président de l'association VCE, M. Patrick PFISTER, tendant à obtenir une participation financière de la commune pour les frais liés aux activités, via le Portail des aides de l'EMS

CONSIDERANT que la participation de la commune permettra à l'association de réaliser ses activités et de débloquer une subvention de 2.000 € du Centre de Ressources Sportives Intercommunal de l'EMS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association VC d'ECKWERSHEIM pour la réalisation de ses activités d'un montant de :

1000 €

DECIDE de valoriser une subvention complémentaire à hauteur de **1.000 €** pour service rendu (notamment mise à disposition des locaux, prêt de matériel etc.)

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65748

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

**Adopté à 12 VOIX POUR (dont 3 procurations)
3 ABSTENTIONS (Julien BORNERT, Nathalie LOEHR,
Thomas BILGER)**

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



**SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00**

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

7. FINANCES LOCALES
7.5 Subventions

2024.45 DEMANDE DE SUBVENTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions exceptionnelles pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers pour un montant de 150 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de :
150 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65748

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

**Adopté à 14 VOIX POUR (dont 3 procurations
1 ABSTENTION (Nathalie LOEHR))**

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER



COMMUNE d'ECKWERSHEIM

Département du BAS-RHIN

Arrondissement
de STRASBOURG-CAMPAGNE



Accusé de réception en préfecture
067-216701193-20241001-2024-59-DE
Date de télétransmission : 07/10/2024
Date de réception préfecture : 07/10/2024

EXTRAIT du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE du **MARDI 1 OCTOBRE 2024**
A 19.00

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

7. FINANCES LOCALES
7.5 Subventions
2024.46 SUBVENTION CONSEIL PRESBYTERAL

Monsieur le Maire informe que lors de la fête du 13 juillet, le Conseil Presbytéral a engagé des frais pour le verre de l'amitié.

Afin de les remercier et de contribuer aux dépenses engagées lors de l'événement, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention de 400 € au conseil presbytéral.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention au conseil presbytéral d'ECKWERSHEIM d'un montant de :

400 €

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65748

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024.

**Adopté à 14 VOIX POUR (dont 3 procurations
1 ABSTENTION (Nathalie LOEHR))**

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER





SÉANCE du MARDI 1 OCTOBRE 2024
A 19.00

Sous la présidence de M Camille BADER, Maire

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 15
Procuration : 3
Quorum : 8

Le MARDI 1 OCTOBRE 2024 A 19H00, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

Membres présents :

Mrs/Mmes : BADER Camille, BILGER Lily, BILGER Thomas, BORNERT Julien, MARTINI Camille, OSWALT Pascal, STRUB Alexandre, BAUER Fabien, KLEIN Olivier, MOURER Isabelle, RENARD Anne, LOEHR Nathalie,

Membres absents excusés : KLEIN Monique, SPANO Georges, DECHAUX Nicolas,

Procuration : KLEIN Monique donne procuration à MOURER Isabelle, SPANO Georges donne procuration à LOEHR Nathalie, DECHAUX Nicolas donne procuration à BORNERT Julien.

Secrétaire de séance : BORNERT Julien

2024.47 REMBOURSEMENT DES FRAIS DU SEJOUR A PARIS

Monsieur le Maire informe qu'un séjour à Paris est organisé le 21 octobre pour le Conseil Municipal des Jeunes d'Eckwersheim avec l'accompagnement de Lily BILGER, Georges SPANO et Nathalie LOEHR.

Le déplacement à Paris se fera en train dont les billets de train ont été réglés par Lily BILGER pour un montant total de 1252 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le remboursement de l'intégralité des frais engagés par Lily BILGER dans le cadre de ce séjour à Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour le remboursement de 1252 € par virement bancaire à Lily BILGER.
- **DONNE** son accord pour le remboursement de l'ensemble des frais engagés dans le cadre de ce séjour à Paris, à condition d'être en possession des factures acquittées.

**Adopté à 14 VOIX POUR (dont 3 procurations
1 ABSTENTION (Lily BILGER))**

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Le Maire, Camille BADER

